



## Quel salaire je dois avoir???

Par **foley**, le **24/02/2009** à **18:41**

Bonjour a tous et a toutes voila 1 an que je suis embauché dans une entreprise de vente reparation de materiels de parcs et jardins (tondeuse,tronconneuse,etc..). je suis le seul employé.

je suis titulaire d un bac pro et je suis embauche au niveau 2 coeff 170 mais quand je regarde ma convention collective sur "legifrance.fr"[\[url\]http://www.legifrance.com/.../url](http://www.legifrance.com/.../url) il n y a pas de niveau il y a juste les coeff, de plus il n y a rien d indiqué pour les titulaire d un bac pro!!

comment savoir a quel coeff je devrais etre ???

sachant que je fais beaucoup d activité au sein de l entreprise:

- reparation et maintenance des vehicules
- vente de pieces detachées
- accueil des clients, reception telephonique
- factures
- il m arrive d ouvrir la boutique(donc seul)
- quand le chef pars en depannage je suis tous seul dans l entreprise!! a t il le droit de me laisser seul??(en cas de probleme je me demande comment sa se passe???)

autant dire que je suis autonome maintenant mais quel salaire merite mon travail???

vers quel organisme je peux me renseigner???

merci d avance pour vos reponses!!![\[url\]](#)

Par **Paula**, le **25/02/2009** à **09:04**

Bonjour,

Pourquoi ne pas en parler avec votre employeur pour lui demander de passer à un coefficient supérieur puisque vous travaillez bien dans l'entreprise ?

Les coefficients déterminent souvent les niveaux.

Cordialement